

Teskey et autres, de Preston et autres lieux; de John T. Laing et autres, de Hamilton; de R. A. Harrison et autres, de Dunnville et autres lieux; du révérend S. H. Eastman et autres, de Meaford et autres lieux; du révérend S. H. Moyer et autres, de Sainte-Hélène et autres lieux; du révérend S. H. Farr et autres, de Gorrie et autres lieux; de Thomas F. Cook et autres, de Aurora; du révérend William Younger et autres, de Monck et autres lieux; de T. G. Cook et autres, de Brockville; de J. P. McLennan et autres, de Almonte; de J. Lyons, jr, et autres; de G. W. Clark et autres, de Niagara-Falls; de George H. Edwards et autres, de Eden; de C. C. Henderson et autres, de Acton; de C. Brock et autres, de Saint-Ives et autres lieux; de S. J. Inksater et autres, de Sainte-Catherine; de S. H. Guest et autres, de Kemptville; de E. R. Montgomery et autres, de Elmvale; du révérend E. N. R. Burns et autres, de Hamilton et autres lieux; de D. A. McKenzie et autres; de William Dingwall et R. Harkness, de Cornwall, du révérend J. F. Dingman et autres, de Delhi et autres lieux; de J. H. Davis et autres, de Kingston et autres lieux; de Wilbert H. Bell et autres, de South-Dummer et autres lieux; de Wilfred P. Western et autres, de Windermere et autres lieux; de J. W. Barber et autres, de Salem et autres lieux; du révérend J. Green et autres, de Clinton et autres lieux; de F. A. Brophy et autres; de William Anderson et autres, de Bromley et autres lieux; et de Cuthbert Walton et autres, de Gypsum-Mines et autres lieux, tous de l'Ontario; de Charles E. Deeprose et autres, de Sherbrooke; de Mme Miller et autres, de Brome et autres lieux; de J. H. Ball et autres, des townships de East-Bolton; de Peter Campbell et autres, de Escuminac-Flat et autres lieux; de Levander Brown et autres; de F. R. Smith et autres, de Hull et autres lieux; de William Timberlake et autres, de Montréal; de H. W. McOuat et autres, de Saint-André, tous de la province de Québec; de W. H. Smith et autres, de Fredericton et autres lieux; de W. B. McKay et autres, de Sussex et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick; de E. B. Christie et autres, de Rivière-Hébert; de D. J. Macpherson et autres, de Sydney; de J. E. McGowan et autres, de Canard et autres lieux; et de Angus Payne et autres, de North-River et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; de M. N. MacLeod et autres, de Dundas et autres lieux; de Edward McIntyre et autres, de Elm-Hill; et de Henry A. Brown et autres, de Maddock et autres lieux, tous de l'Île-du-Prince-Edouard; de H. Gregory et autres, de Sydney, Cap-Breton; de George Cole et autres, de Cypress-River et autres lieux; de W. T. Leslie et autres, de Kerfort et autres lieux; de James McIntosh et autres, de Kenton; de John Busby et autres, de McCreary et autres lieux; de John Draper et autres, de Elgin et autres lieux; de H. J. Johnston et autres; et de Alexander Burgess et autres, de Winnipeg, tous du Manitoba; de John Hodges et autres, de la Saskatchewan; de R. G. Stanten et autres, de Edmonton et autres lieux; de George H. Turner et autres, de Fort-Saskatchewan et autres lieux; de John J. Green et autres, de Lacombe et autres lieux; et de G. St. Clair Moore et autres, de Lethbridge, tous de l'Alberta; de H. Mellish et autres, de Armstrong et autres lieux; de J. H. Miller et autres, de Agassiz et autres lieux; du révérend H. W. Fraser, D.D., et autres, de Vancouver; et de H. M. Marshall et autres, de New-Westminster et autres lieux, tous de la Colombie-Britannique; demandant que le Code criminel soit modifié de manière à établir clairement l'illégalité des paris de courses, etc.

M. Warburton propose, secondé par M. Prowse,—Que les comptes publics pour l'exercice expiré le 31 mars 1909 et les volumes I et III du rapport de l'Auditeur général pour la même période, soient référés au comité des Subsidés.

M. Blain propose, comme amendement, secondé par M. Lennox,—Que les mots suivants soient ajoutés après le mot « période » dans la dite motion:—« et les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 31 mars 1908 ».

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est adoptée.